

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018, 18h30

Etaient présents : MM. Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Isabelle CAYRAC, Marylin COLIN, Sonia DELECOULS, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean Marc NESEN, Florence RAULHAC, Jean-Paul RAYSSAC, Magali TERRAL.

Excusés : Patrick CALVET, Sophie CALVET, Olivier SOULIE

Patrick CALVET donne pouvoir à Philippe GRANIER

Michèle BIZOUARD a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 a été approuvé par les membres du conseil.

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire indique aux membres du conseil les décisions suivantes :

- Achat tronçonneuse
Une tronçonneuse a été achetée à CIRCUIT 81 pour un montant de 899.08€ TTC.
- Achat Canapé pour l'école
Un canapé PVC a été acheté pour le coin bibliothèque de l'école, pour un montant de 222€ chez MAJUSCULE
- Achat Frigo pour la cantine (stockage repas PAI)
Vu le nombre de repas PAI, il était nécessaire pour des raisons d'hygiène alimentaire et de sécurité sanitaire, d'acheter un frigo supplémentaire pour la cantine afin d'y stocker ces repas. Ce frigo a été acheté chez MORE pour un montant de 257€ TTC
- Devis appareils ménager semi-professionnel pour la crèche (sèche-linge/lave-linge)
Dans le cadre de l'opération du réaménagement de la crèche, un devis de 2 740€ TTC pour un lave-linge et un sèche-linge a été signé à la SIDEM 81 pour l'achat d'appareil semi professionnel pour la crèche.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE DEROGATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant la décision des conseils d'école d'Albi qui ont voté pour le retour à la semaine des 4 jours, et afin de tenir compte des dérogations demandées par la majorité des communes et des conseils d'école du territoire intercommunal pour le retour à la semaine de 4 jours d'école ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école maternelle de Cambon en date du 9 février 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Considérant que pour l'intérêt des enfants et pour une meilleure organisation des activités extra-scolaires des enfants de Cambon, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre les écoles du Grand Albigeois,

Pour toutes ces raisons, il convient de revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de septembre 2018.

Le Conseil Municipal

- Décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018.
- L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.
- Propose à madame la Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

Ecole maternelle de Cambon :

Lundi : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30

Mardi : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30

Jeudi : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 11 h30 puis 13 h30 à 16 h 30

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Pour : 16 Contre : 1 Abstention : 0

DESAFFECTATION DE MATERIEL COMMUNAL

M. GRANIER informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la désaffectation de certains biens mobiliers. Une liste de matériels à reformer a été dressée :

- Un gyrobroyeur à banquette
- Un camion IVECO immatriculé 1870 RR 81
- Un tracteur tondeuse COUNTAX

Ces matériels qui ne sont plus nécessaires aux agents pourront ainsi être vendus. Après discussion, les membres du conseil acceptent la désaffectation de cette liste de matériel communal et autorisent madame le maire à procéder à leur cession.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

CONVENTION ECOLE / CINEMA

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que L'association « MEDIA TARN » représenté par Mr BARRIERE, Président, et représentant par cette association la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit des jeune public initiée par les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, le Département du Tarn, la Direction Régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale, propose à l'école de CAMBON une action culturelle et pédagogique , nommée « Ecole et Cinéma ».

Le principe est de faire découvrir aux jeunes le patrimoine cinématographique et de permettre par des projections d'amener l'enfant à aborder la lecture des messages audiovisuels.

Une convention de contribution financière municipale est proposée par MEDIA TARN à la Commune qui prendrait en charge le coût de cette prestation s'élevant à 1.50 € par élève/an.

Ce concept propose 4 projections par an pour 149 enfants inscrits à ce programme éducatif.

Cette contribution financière serait annuelle.

La convention proposée a une durée de 1 an et établie pour l'année scolaire 2017/2018.

Le coût de cette participation sera inscrit au BP 2018.

Après discussion, les membres du conseil sont favorables à ce projet éducatif et chargent Madame le Maire de signer la convention entre la commune et l'association MEDIA TARN.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

ALARME ANTI INTRUSION ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION FIPD

Madame le Maire informe le conseil que, suite à la demande de Madame MEYER, directrice de l'école, un devis pour une alarme « PPMS confinement » a été demandé à l'entreprise SAM BRANCHE.

Vu le prix élevé de ce dispositif d'alarme (4 606.80€ TTC), Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention FIPD (*Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance*) auprès de la préfecture à hauteur de 50 % de la dépense HT.

Après débat, le conseil municipal charge Madame le Maire de faire le nécessaire auprès de la Préfecture.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION POLE RESSOURCE SCOLAIRE (RASED)

Mme Frédérique Rachenne-Grulois et M. Arnaud Clément ont été nommés en 2016 sur la circonscription Carmaux-Monts d'Alban/Albi dans le cadre du Réseau d'Aides aux Enfants en Difficulté.

Ils interviennent auprès de 19 écoliers de Cambon cette année (26 en 2016-2017).

Ils sont amenés à effectuer des observations en classe, des bilans auprès des enfants qui nécessitent du matériel spécifique (tests pédagogiques, cognitifs ou psychométriques) et proposent aux enfants des aides par le jeu pour remédier aux difficultés d'apprentissage.

Mme Frédérique Rachenne-Grulois et M. Arnaud Clément sollicitent de la municipalité un budget dédié au Pôle ressource, exceptionnel, correspondant aux besoins de « mise en route » du Pôle.

Ils ont également déposé une demande auprès de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et de la Ville d'Albi.

Une demande de financement avec des devis a été proposée de leur part auprès de la mairie pour du matériel utilisé dans le cadre de leurs interventions auprès des écoliers de Cambon en difficulté pour un total de 538 €.

Après discussion, et souhaitant apporter une aide indispensable aux enfants de notre commune en difficulté, les membres du conseil acceptent cette demande de financement au matériel et charge Madame le Maire de passer commande.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

MISE A DISPOSITION ET PRESTATION EN NATURE DE LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS « LE VILLAGE DES ENFANTS » ET LA CRECHE « PIROUETTE GALIPETTE »

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il est nécessaire de réactualiser les montants des valeurs locatives pour la mise à disposition et prestation en nature des locaux communaux et énergies pour les associations « le Village des Enfants » et « Familles Rurales » pour la crèche. Cette année la base de l'indice du coût de la construction est 1670, soit une augmentation annuelle de 1.64 % (3^{ème} trimestre 2017).

En ce qui concerne le coût sur le chauffage et l'EDF, la participation au groupement d'achat du SDET a permis une baisse importante de 36,8 % sur les locaux du centre bourg. Une stabilité sera appliquée sur le coût de l'eau.

Le conseil municipal reconduit les prestations en nature pour l'année 2018, en modifiant les valeurs locatives suivantes :

Mise à disposition pour le « Village des enfants »

1er salle construite en 1994 (105m ²) Et réaménagement en 1997 et 2003 Extension CLAE en 2000 (50m ²)	6 928.80 €/an
3 533.21 €/an	
2 salles au presbytère (16.81 m ² + 12.70 m ²)	1 914.76 €/an

Par ailleurs, après discussion, le conseil municipal décide de fixer les charges suivantes :

Chauffage et EDF : En prenant en compte la baisse du coût de l'électricité suite à l'adhésion au groupement de commandes coordonné par le SDET (-9,8 %), cette charge est estimée à 2 581.37 €/an pour 105 m². Il convient d'ajouter 1 327.60 €/an pour l'extension et 521.34 €/an pour les salles des ados, soit une charge totale de 4 430.61 €/an.

Eau : cette charge est estimée à 373.12 €/an pour la première salle. Il convient d'ajouter 498.81 €/an pour l'extension et les deux salles des ados, soit une charge totale de 871.93 €/an.

Soit un total de 17 591.10 € contre 17 960.67 € en 2017

Mise à disposition pour l'association « Pirouette et Galipette »

Il convient de fixer la nouvelle valeur locative de la crèche en tenant compte du coût de la construction, de l'augmentation des surfaces (70 m²) et de tous les aménagements et installations (cuisine, lits, tables, chaises...) le conseil municipal fixe à 13 048.83 €/an la mise à disposition de ce bâtiment aménagé à l'association « PIROUETTE –GALIPETTE »

Les charges suivantes sont également actualisées en fonction des tarifs constatées :

En prenant en compte l'augmentation des surfaces et la baisse du coût de l'électricité suite à l'adhésion au groupement de commandes coordonné par le SDET (-9,8 %),

Chauffage et EDF : la charge est estimée à 3 219.15 €/an

Eau : la charge est estimée à 931.66 €/an.

Soit un total de 17 199.64 € contre 14 333.12 € en 2017.

AVENANT CONVENTION CABINET INFIRMIERS

Madame le maire informe les membres du conseil que le bail consenti entre le cabinet d'infirmiers, installé 10, place de la Mairie à Cambon et la commune, le 28/07/2004, doit être révisé suite au changement d'un des locataires infirmiers.

M. Damien COCARD devient nouveau co-locataire, et s'engage à respecter l'ensemble des obligations et clauses prévues dans le bail de location initial.

La solidarité du Locataire entrant et celle de son garant commencent à sa date d'entrée dans le logement, le 1er février 2018.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

CCAS

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018, 20h00

Etaient présents : MM. Michèle BIZOUARD, Sonia DELECOULS, Viviane GAYRAL, Sarah LAURENS, Jean-Paul RAYSSAC.

Absent : Patrick CALVET

Patrick CALVET donne pouvoir à Sarah LAURENS

Sarah Laurens a été nommée secrétaire de séance

Convention portage des repas entre le CCAS de CAMBON et le CCAS d'albi

Madame le Maire informe les membres du CCAS que, comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'ALBI nous envoie sa convention qui informe du changement de tarif du portage de repas pour les personnes qui bénéficient de ce service sur la commune.

La nouvelle tarification des repas par le CCAS d'Albi pour l'année 2018 est fixée à 9.20 € (augmentation de 0.10 €).

En 2018, il y a 3 familles bénéficiaires sur la commune.

Il est nécessaire que les membres du CCAS autorisent Madame le Maire à signer la convention afin de pouvoir poursuivre l'action sociale de ce service communal.

Après discussion, les membres du CCAS acceptent la convention 2018 que propose le CCAS d'Albi et autorise Madame le Maire à la signer.

Pour : 6 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Prix des repas pour les bénéficiaires du service de la commune

Par délibération du 7 juillet 2015, le CCAS avait décidé d'ajuster le prix facturé à son vrai coût.

Par délibération du CCAS du 18 janvier 2017, il est décidé également de mettre en place dès janvier 2017 un tarif préférentiel pour les personnes ne disposant que du minimum vieillesse ou le RSA sur justification (avis d'imposition).

L'attributaire du portage des repas pourra alors bénéficier d'un tarif à 8.60€, la différence étant prise en charge par le CCAS.

En 2017, un seul couple a bénéficié de ce tarif préférentiel jusqu'en juin, date à laquelle le couple est parti en maison de retraite.

Madame le maire propose au CCAS de suivre l'évolution du prix du repas facturé par le CCAS d'Albi, soit 9.20 €, en maintenant la faculté pour les personnes ne disposant que du minimum vieillesse ou RSA de bénéficier du tarif préférentiel de 8.60 €/repas.

Après discussion, les membres du CCAS acceptent d'ajuster au prix facturé par le CCAS D'ALBI ainsi que de garder le prix préférentiel à 8.60€ /repas. Ceci prend effet pour la facturation du mois de janvier 2018.

Pour : 6 voix

Contre : 0

Abstention : 0